



## **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CRDA DE SILIANA ET LE CNEA**

### **CONCERNANT**

### **LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU PROJET « PROFITS »**

**Objet :** Termes de référence de la mission de l'Expert en Appui-Conseil

#### **Article I. CADRE GENERAL DE L'INTERVENTION ET PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET**

Le Gouvernement tunisien et le FIDA ont signé un accord de financement en date du 26 janvier 2017 pour le financement du Projet de promotion des filières pour le développement territorial de Siliana (PROFITS). Le PROFITS est fondé sur une approche de développement de filières, en tant que levier pour le développement territorial durable, impliquant activement acteurs publics, socioprofessionnels et privés au niveau des différents maillons de ces filières, soit par le biais d'actions privées en matière de production, valorisation et commercialisation, soit en matière publique par la création d'infrastructures de base et de conditions institutionnelles et financières favorables à l'initiative privée.

Le Projet intervient dans 35 secteurs du sud de Gouvernorat de Siliana au bénéfice direct de 14.000 ménages (54.500 habitants, soit la moitié des habitants de la zone), comprenant les ménages les plus défavorisés ayant un savoir-faire et travaillant dans l'économie agricole, les petites exploitations agricoles familiales ne dépassant pas 2 ha en irrigué et moins de 20 ha en sec, pratiquant un élevage extensif sédentaire et ou pastoral (en forêt) avec un troupeau ne dépassant pas 30 têtes ovines et caprines ou 5 têtes de bovins lait, les ménages impliqués dans la transformation et la valorisation des produits des filières, des jeunes, hommes et femmes, à la recherche d'emploi et d'opportunités économiques.

Le Projet vise à améliorer les conditions de vie des populations rurales vulnérables dans la zone Sud de Siliana, notamment par de nouvelles opportunités d'emploi durables grâce au développement et à la valorisation des filières à travers les objectifs spécifiques suivants :

- 1- Les petits producteurs organisés, les femmes et les jeunes bénéficient du développement durable des filières valorisant les terroirs de la région ;
- 2- Les petits producteurs organisés ont acquis les capacités pour une exploitation efficace et raisonnée des potentiels socio-économiques de leurs filières et terroirs.

Le projet intervient sur 9 filières considérées comme prépondérantes dans les secteurs d'intervention et parmi les groupes-cibles : pommes, cerises, figues, olives, ovins viande, bovins lait, et pour les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) romarin, miel et pignons de pin.

Pour atteindre ses objectifs, le Projet prévoit la mise en œuvre des deux composantes suivantes :

**Composante 1 :** Un appui direct aux acteurs privés des filières centré sur la mise en œuvre de leurs Plans d'Affaires (PA), et sur leur professionnalisation par le renforcement de leurs capacités, et adossé à la constitution de Cades Actions Filières (CAF). Cet appui pourra déboucher au fil du projet sur la mise en place de Plateformes filières locales (PFL), espaces interprofessionnels d'échanges et d'orientation. Cette composante comprend les trois sous composantes suivantes :

- **1-1 :** organisation des acteurs des filières dans les zones de production, avec la mise en place de Cadre d'Actions Filières (CAF) qui détermineront un agenda pour le développement de chaque filière, dans lequel viendront en particulier s'inscrire les initiatives des acteurs sollicitant l'appui du projet ;
- **1-2 :** développement des activités économiques entre les acteurs des filières et renforcement des capacités de valorisation des produits des filières, incluant notamment l'élaboration et l'accompagnement de Plans d'Affaires (PA) qui seront portés par les bénéficiaires et encadreront les interventions du projet ;
- **1-3 :** renforcement des capacités professionnelles des acteurs, incluant la mise en place d'un dispositif d'éducation nutritionnelle pour la diffusion de bonnes pratiques nutritionnelles auprès des populations-cibles.

**Composante 2 :** Il s'agit ici d'appuyer l'amélioration de l'environnement dans lequel les filières peuvent se développer, tant au niveau de l'organisation des producteurs (GDA et SMSA) que des infrastructures nécessaires au développement des filières (réhabilitation de périmètres irrigués, ouverture de pistes pour l'accès au marché des produits des filières, construction de lacs collinaires, remembrement rural). Cette composante aura aussi pour but, à travers un dialogue politique participatif engagé entre tous les acteurs des filières, d'aider à l'identification des contraintes au développement des filières et de proposer des améliorations à apporter au cadre juridique et procédural pour lever ces contraintes. Cette composante se décompose en trois sous-composantes :

- **2-1 :** mise en place d'un dispositif d'appui-conseil technico-économique durable et de prestation de services ;

- 2-2 : réalisation d'infrastructures publiques liées aux filières ; et
- 2-3 : dialogue sur les politiques et le cadre législatif et réglementaire liés aux filières.

Le coût total du PROFITS, d'une durée de six ans à partir de 2017, est estimé à 34,2 millions d'USD. Le FIDA contribue au financement du Projet avec un montant de 24,1 millions de dollars US, sous forme d'un prêt de 21,6 millions d'Euros et d'un don de 0,46 million d'Euros.

La gestion du Projet est assurée à trois niveaux. L'Unité de Gestion du Projet (UGP), qui existe déjà au niveau de la direction générale du financement de l'investissement et des organismes professionnels (DGFIOP) du Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche assurera la coordination centrale du Projet.

Pour assurer une bonne coordination du projet aux différents niveaux de gestion, celui-ci s'est doté de 4 structures intervenant tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale et locale: (i) 1 Comité National de Pilotage (CNP) ; (ii) 1 Comité régional de coordination et de pilotage (CRCP) ; (iii) 1 Comité Local de Coordination (CLC) institué au niveau de chaque délégation ; et (iv) 1 Comité Technique Régional (CTR) réunissant les partenaires techniques pour coordonner les activités du dispositif d'appui conseil.

La mise en œuvre de la plupart des activités sera confiée à de nombreux partenaires (institutions publiques, semi-publiques et privées et institutions internationales qui opèrent dans le même domaine d'intervention du projet). Les principaux partenaires techniques sont : l'Office de l'Élevage et des Pâturages (OEP), le Groupement Interprofessionnel de la Viande et du Lait (GIVLait), l'Office National de l'Huile (ONH), l'Institut de l'Olivier (IO), le Groupement Interprofessionnel des Fruits (GIFruits) et l'Agence de Formation et de Vulgarisation Agricole (AVFA).

## **Article II. CADRE DE L'INTERVENTION DE L'AT APPUI-CONSEIL**

L'AT Appui-Conseil interviendra en appui à la mise en œuvre de la composante 2 du projet qui vise à soutenir l'amélioration de l'environnement dans lequel les filières peuvent se développer. Cette composante a notamment pour objectifs l'appui à l'émergence et la mise à disposition des services suivants aux producteurs : (i) conseil de gestion associant un conseil technico-économique centré sur les filières, par groupes d'échanges et d'expérimentation paysans, et (ii) conseil socio-organisationnel répondant aux besoins des OP, acteurs des filières partenaires du Projet et la certification de ces services.

L'AT Appui-Conseil sera placé sous l'autorité directe du responsable de la « Sous-direction du développement local et de la promotion des filières (SDDLPF) ». Il travaillera en étroite collaboration avec le « Service de promotion des Filières (SPF) » et le « Service du Développement Local (SDL) » de l'UGP et sera en coordination constante avec les partenaires techniques du projet.

### **Article III. MISSIONS DE L'AT APPUI-CONSEIL**

**L'expert(e) international(e) en appui-conseil**, sera un(e) spécialiste en conseil technico-économique des exploitations agricoles et petites entreprises et dans la planification opérationnelle.

Il/Elle devra disposer d'une expérience confirmée dans les domaines d'animation rurale et formation des adultes, conseil technico-économique et de gestion des exploitations, et renforcement de capacités et accompagnement du processus d'organisation socioprofessionnel.

Il/Elle aura plus spécifiquement pour mission :

#### **a) Conseil technico-économique et de gestion et élaboration plans d'affaire**

i. Apporter les appuis méthodologiques nécessaires à la mise en place d'un cadre de services favorable au développement des filières et à la professionnalisation des acteurs

ii. Identifier et faire le diagnostic des structures existantes, publiques et privées, de conseil de gestion et d'appui socio-organisationnels;

iii. Préparer un manuel méthodologique et la mise en place d'un dispositif d'appui-conseil technico-économique individuel et de gestion socio-économique;

iv. Coordonner l'action et suivre les Conseillers technico-économiques et de gestion Seniors (CTEG-Seniors);

v. Apporter un appui méthodologique et technique aux CTEG-Seniors dans l'élaboration des plans d'affaires;

vi. Organiser, en étroite collaboration avec les CTEG-seniors, la sélection des futurs conseillers locaux (CTEG-Locaux), et assurer leur formation.

#### **b) Animation des Groupements Paysans d'Echanges et d'expérimentation (GPEE):**

vii. Superviser l'identification et la création par les CTEG-Seniors de groupes d'échange entre producteurs (GPEE) pour assurer la vulgarisation et aux petits producteurs en utilisant la méthodologie des champs écoles (Farmers Field Schools);

i. Coordonner l'animation des GPEE, réalisée par les CTEG (Seniors et Locaux);

ii. Mettre en place un dispositif suivi et l'évaluation des GPEE basé sur des indicateurs de produit et de résultat.

#### **c) Renforcement des capacités des OPA et projets professionnels**

- iii. Identifier les besoins en renforcement des capacités institutionnelles et professionnelles des OPA (capacités de gouvernance, organisationnelles, fonctionnelles<sup>1</sup>) puis définir un programme de renforcement des capacités (formations, visites d'échange, « coaching » individualisé, etc.);
- iv. Coordonner la mise en œuvre du programme par la mobilisation des partenaires techniques du projet et/ou de consultants externes (dont il s'agira de préparer les Termes de Référence);
- v. Préparer les Termes de Référence et assurer le suivi du consultant chargé d'élaborer et d'accompagner les projets professionnels<sup>2</sup> des OPA;
- vi. Mettre en place un dispositif suivi et l'évaluation des activités de renforcement des capacités basé sur des indicateurs de produit et de résultat ;
- vii. Identifier des thématiques concrètes sur lesquelles préparer des plaidoyers destinés aux décideurs politiques afin d'améliorer l'environnement des OPA : aspects juridiques, administratifs, accès au financement, etc.;

**d) Gestion du cycle de Projet :**

- viii. Conseiller l'UGP sur les stratégies de partenariat, coordonner les partenariats entre les acteurs des filières, contribuer à régler les difficultés et construire sur les acquis de ces partenariats ;
- ix. Contribuer à la programmation opérationnelle des activités du projet sous la direction du Coordinateur et en collaboration étroite avec les membres de l'UGP et les autres experts mobilisés ;
- x. Appuyer la capitalisation des expériences de développement économique des territoires développées par le Projet : proposition de plan de notes d'expériences, échanges sur le contenu, organisation de la corédaction de ces fiches de capitalisation en interne et avec les acteurs.

**Article IV. QUALIFICATION ET EXPERIENCE REQUISES (PIECES JUSTIFICATIVES A L'APPUI)**

***Qualifications et compétences minimales requises***

- De formation niveau Bac plus 5 ans minimum (équivalent master) dans les domaines de l'économie rurale, l'agronomie ou toute autre discipline équivalente
- Excellente maîtrise de la langue française parlée et écrite ;

---

<sup>1</sup>Le renforcement des capacités fonctionnelles pourra porter sur :la mise en réseau des producteurs, la bonne gestion de l'approvisionnement, la traçabilité, la qualité, la certification et l'accès au marché, etc.

<sup>2</sup> Le projet professionnel traduira la vision d'avenir et les principes partagés de chaque OPA, traduits en objectifs et étapes à moyen terme.

- Très bonne maîtrise des outils informatiques les plus courants : Word, Excel, Powerpoint, navigateur Internet, logiciel de messagerie.

### ***Expérience professionnelle générale minimum requise***

- Minimum quinze (15) ans d'expérience dans l'accompagnement et l'expertise d'appui au développement rural dans les territoires fragiles et l'institutionnalisation des organisations
- Minimum dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la gestion de Projets/programmes de développement rural.

### ***Expérience professionnelle spécifique minimum requise***

- Minimum sept (7) ans d'expérience dans le domaine de la vulgarisation, formation et l'appui conseil aux exploitations agricoles ;
- Minimum cinq (5) ans d'expertise des problématiques et politiques d'appui au secteur privé et/ou aux petites et micro-entreprises ;
- Au moins cinq expériences/missions dans l'appui aux acteurs locaux dans l'élaboration/définition, la mise en œuvre des plans d'affaires (formation, échanges, vulgarisation.).

## **Article V. DURÉE DE LA MISSION**

La mission de l'AT Appui-Conseil est une mission séquentielle d'environ trois (03) homme/mois répartis sur 36 mois.

La mission de l'AT Appui-Conseil commencera à la date de signature du contrat et se terminera au plus tard à la date d'achèvement du projet PROFITS dont la date est fixée au 30 juin 2023. Toute modification de cette date pourra amener à une prolongation de la mission de l'AT Appui-Conseil qui en sera dûment informé.

## **Article VI. ETABLISSEMENT DES RAPPORTS**

En complément des différentes tâches à entreprendre (susmentionnées), l'AT Appui-Conseil sélectionné aura à produire les rapports suivants, ceci sur toute la durée de son contrat :

- Un rapport de mise à jour de la méthodologie d'intervention et de la planification des activités du premier trimestre ;
- Des notes d'avancement mensuelles n'excédant pas cinq (5) pages indiquant les principaux avancements, faits marquants, contraintes rencontrées et recommandations

formulées pendant la période écoulée, tout en précisant les objectifs du mois suivant (ces notes d'avancement seront à produire dans la semaine suivant la fin de chaque mois);

- Des rapports d'activités trimestriels à préparer pendant la période de mise en œuvre du contrat de prestation d'assistance technique. Chaque rapport devra contenir une section narrative sur les avancées physiques (avec explication des éventuels écarts) et une section sur les avancées financières. La section narrative, brève et précise, détaillera les avancées et contraintes en fonction des objectifs et résultats attendus pour la période de rapportage, et indiquera les objectifs de la période suivante. La section financière doit contenir des données détaillées relatives au temps que les experts ont consacré au contrat, aux dépenses accessoires et à la provision pour vérification des dépenses. Ils doivent être accompagnés de la facture correspondante, du rapport financier et du rapport de vérification des dépenses (dans la semaine suivante de la fin du trimestre). Chaque rapport trimestriel devra comprendre la planification des activités du trimestre suivant ;

- Un rapport d'activités final accompagné d'une facture finale, du rapport financier et du rapport de vérification des dépenses devra être établi à la fin du contrat. Le projet de rapport d'activités final devra être présenté un mois au plus tard après l'achèvement du contrat.

#### **Article VII. CONDITIONS DE TRAVAIL**

- L'expert à recruter sera affecté au sein de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) en tant que responsable du dispositif d'appui-conseil.

- Il travaillera en étroite collaboration avec les cadres de l'UGP et sous la supervision du coordinateur du projet.

- Il sera soumis au cadre organisationnel du projet et aux procédures administratives en vigueur.

- Il devra s'installer au siège du CRDA ou tout autre local convenu avec l'UGP PROFITS.

- Il doit être autonome et ayant les outils de travail et les moyens de déplacement pour assurer la mission indiquée dans les termes de référence.

**Tunis le 24 Décembre 2019**

Centre National d'Etudes Agricoles  
Le Directeur Général  
Jalel Ben Amor  


